

## **MENTION DES AUTRES AUTORISATIONS NECESSAIRES POUR REALISER LE PROJET**

Au jour de la présente mise à disposition, la commune de Fleury d'Aude a connaissance que le projet relève des procédures d'autorisations suivantes :

- Autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du Code de l'Environnement
- Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

En outre, comme indiqué dans le document relatif à la « Mention des textes régissant la mise à disposition en cause », le Conseil Municipal de Fleury d'Aude décidera la création de la ZAC et approuvera, dans une phase ultérieure, le dossier de réalisation de ZAC comprenant notamment le programme des équipements publics.

Par ailleurs, il est ici indiqué que les futurs constructeurs de la ZAC seront amenés à déposer auprès des administrations concernées des demandes de permis d'aménager, de construire ou de démolir afin de permettre leur implantation sur l'opération de ZAC.